

POTENTIEL	PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
Date de mise à jour : 19/12/2018	EOLIEN

ELEMENTS CLES QUALITATIFS ET QUANTITATIFS

Résultats

Le potentiel éolien brut est d'environ :

450 MW

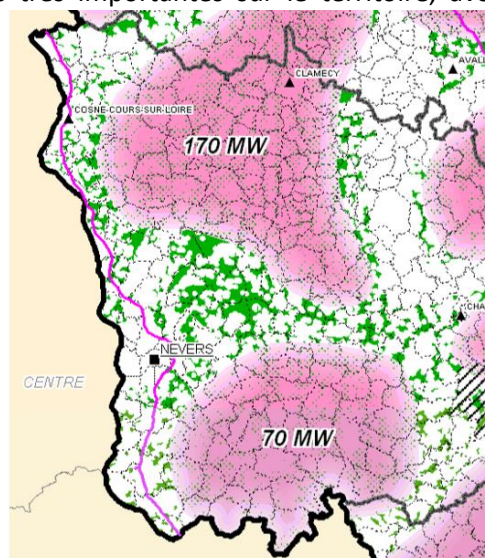
soit environ 800 GWh/an

16 zones, représentant au total 3 400 Ha (soit environ 6% de la surface du territoire), ont été identifiées sur le territoire comme présentant un intérêt pour une étude de faisabilité de projet éolien. Ces zones répondent aux critères suivants :

- à l'intérieur des surfaces définies comme favorables par le Schéma régional éolien de 2012 (ce schéma a été annulé d'un point de vue juridique en janvier 2016, mais l'analyse technique et environnementale qui a mené à la définition des surfaces favorables reste valable : distance de plus de 500 mètres des habitations, principales contraintes liées à l'aviation, aux radars, enjeux sur la biodiversité...)
- en dehors des principales surfaces de forêts de feuillus
- surface minimale de 60 Ha pour la plus petite (soit la possibilité d'installer 5 machines) à 620 Ha pour la plus grande (soit la possibilité d'installer environ 25 machines)

Le potentiel estimé est un potentiel brut maximal selon ces contraintes. Les zones identifiées peuvent être composées notamment de prairies ou terrains cultivés, l'implantation d'éoliennes étant compatible avec de nombreuses activités agricoles. Il est à noter que ce potentiel est minoré par rapport aux résultats du Schéma régional qui n'écarte pas a priori les zones de forêt, la réglementation n'empêchant pas l'implantation d'éoliennes en zones boisées (en ajoutant toutes les forêts, la surface favorable passe de 6 à 23% du territoire). L'impact sur la biodiversité et l'insertion paysagère ne sont pas forcément plus délicats dans ces zones, mais les forêts de feuillus ont néanmoins été écartées ici car elles ne devraient a priori pas être ciblées en priorité.

Ce potentiel maximal correspond à environ 180 éoliennes de puissance moyenne de 2,5 MW. Il permet de mettre en évidence que cette filière présente des possibilités très importantes sur le territoire, avec cependant une ressource en vent relativement modeste : entre 4,8 et 5,5 mètres par seconde de vent annuel moyen à 80 mètres de hauteur selon le Schéma régional éolien (entre 5 et 5,4 m/s à 100 mètres selon une étude Météo France de 2003 menée pour les syndicats d'énergie de Bourgogne). Le Schéma régional prévoyait à l'horizon 2020 un volume de 70 MW installés dans un périmètre englobant la communauté de commune et une trentaine d'autres communes autour (carte ci-contre). Le résultat obtenu ici montre que cet objectif est réaliste d'un point de vue technique (hors considérations d'accès au réseau et contraintes aéronautiques spécifiques – voir ci-dessous).



POTENTIEL	PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
Date de mise à jour : 19/12/2018	EOLIEN

Il est à noter que pour certaines zones situées en limites de la communauté de communes, il est probable que le développement d'un projet se fasse en débordant sur les communes limitrophes hors communauté de communes, les zones favorables se prolongeant de l'autre côté des limites administratives (communes de Thianges, Verneuil, Devay, Lamenay sur Loire notamment).

L'ensemble des zones identifiées n'est bien sûr pas forcément destiné à accueillir des éoliennes, mais cette estimation montre la marge de manœuvre existante pour choisir les sites les plus appropriés sur le territoire.

Accès au réseau

Le poste Source « Chamvert », situé au centre de la Communauté de commune dispose d'une capacité d'accueil « administrative » au titre du S3REnR de seulement 4,2 MW (données RTE), le gros de la capacité étant utilisé par le parc photovoltaïque de 42 MW situé partiellement sur la communauté de communes. La puissance pouvant encore être injectée sur le réseau de distribution alimenté par ce poste est par contre de 35 MW (données Enedis).

Le poste Saint Honoré, situé à 28 km à l'Est de la communauté de communes est trop éloigné pour être intéressant pour le territoire. Côté Ouest, les postes Parize et Saint-Pierre de Moutier présentent des capacités d'accueil au titre du S3REnR de 10 et 12 MW, suffisantes chacune pour un parc de taille moyenne, mais ils sont situés respectivement à 15 et 20 km de la communauté de communes et leur accès impose de traverser la Loire, ce qui les rend peu intéressants pour le Sud Nivernais. De même pour le poste Nevers : sa capacité d'accueil de 13 MW est correcte mais, à une trentaine de km au Nord Ouest, il est trop loin pour envisager de l'utiliser pour le Sud Nivernais. Les zones favorables situées dans le sud du territoire ont donc pour l'instant peu de chances d'être exploitées.

La distance au poste source est en effet une donnée importante pour les projets à court terme, mais il est à noter que, dans une logique de long terme, la distance au poste source n'est pas un critère rédhibitoire, le réseau de transport pouvant évoluer notamment en fonction des informations qui seront prises en compte lors de la révision des S3REnR.

Contraintes aéronautiques

Le milieu du territoire est traversé par une zone de survol à basse altitude d'avions militaires et la partie Est est potentiellement impactée par un radar de l'aviation civile. Une lecture stricte de ces contraintes (aucune implantation possible dans ces zones) ramènerait le potentiel à environ 50 éoliennes. Des échanges avec les autorités concernées doivent cependant permettre d'affiner les zones à écarter et de définir des plafonds éventuels en termes de hauteur de machines. A noter sur ce point qu'en deçà de 50 mètres de hauteur de mat (soit une puissance maximale unitaire de l'ordre de 1 MW), le projet passe du régime d'autorisation à celui de l'enregistrement dans l'instruction ICPE, ce qui réduit sensiblement les durées et coûts de développement de projet (mais compte tenu de la ressource en vent à cette hauteur, la rentabilité d'un tel projet sera a priori insuffisante en l'état actuel des conditions d'achat de l'électricité produite).

Par ailleurs, dans une démarche de développement durable à long terme, il reste possible de considérer que les contraintes liées à l'activité militaire puissent évoluer.

POTENTIEL	PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
Date de mise à jour : 19/12/2018	EOLIEN

PANORAMA DES PROJETS, ACTIONS PHARES EN COURS, ACTEURS

Des projets sont en développement à proximité de la communauté de communes mais pas directement sur son territoire pour l'instant selon les informations collectées. La SEM Nièvre énergie est un acteur intéressant pour les communes et EPCI pour monter des projets portés par les territoires, dont les retombées économiques sont plus importantes pour les collectivités que des projets menés exclusivement par des acteurs privés. Un tel portage local est de nature à réduire fortement les éventuelles réticences de certains riverains. Le retour d'expérience du parc de Clamecy-Oisy sur la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne représente en ce sens un modèle intéressant pour inspirer d'autres projets sur le département.

Projets à Cossaye et Toury-Lurcy

A RETENIR

Le potentiel éolien est important, avec plusieurs zones favorables. Une concertation locale doit permettre de mieux cerner le nombre de machines, leur taille et la ou les meilleures zones pour ces projets, sur la base de l'étude menée par Nièvre Energie fin 2017 (compte tenu de la ressource en vent relativement modeste, plus les machines seront hautes, plus les projets auront de chance d'être rentables en l'état actuel des tarifs d'achat). Un portage par les collectivités, avec idéalement la possibilité pour les habitants d'entrer au capital pour bénéficier directement des retombées économiques, est un gage de réussite grâce à l'appropriation locale du projet.

Les enjeux étant sensiblement les mêmes pour la communauté de communes Loire Nièvre Bertrange engagée également dans une démarche de PCAET, des actions communes pourront être mutualisées (visite de parc, informations sur le rôle de la SEM Nièvre Energies, concertation avec l'Armée de l'air, retours d'expériences de choix de sites à l'initiatives de collectivités...)

L'accès au réseau apparaît comme un facteur limitant selon les réserves administratives du S3REnR mais les potentiels techniques d'injections sont compatibles avec le développement à court terme de – par exemple – 3 projets de 10 MW, soit 4 à 5 machines chacun. L'implication dans la révision du Schéma régional de raccordement (S3REnR) permettra de s'assurer que les volontés locales de développement de la filière sont bien prises en compte dans les réévaluations des capacités d'accueil.

DONNEES SOURCES & GLOSSAIRE

*SRE Bourgogne 2012 ; BDTopo ; capareseau.fr ; Etude météo France 2003 – modèle « Aladin »
« Analyse préliminaire du potentiel éolien » sur la communauté de communes - Nièvre Energie - oct 2017*

S3REnR : Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables

ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement

RTE : gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité

Enedis : Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité